

REPUBLIQUE DU SENEGAL

18-07-01
—
JAG

**COMITE DE SUIVI
DE LA 6ème LETTRE DE MISSION DE LA SAED**

**PLAN D'ACTION
DE NDIAYE 2001**

JUIN 2001

PREAMBULE

Des assises particulièrement importantes s'étaient tenues les 26 et 27 Juin 1997 au Centre Interprofessionnel pour la Formation aux Métiers de l'Agriculture (CIFA) de Ndiaye (Région de Saint-Louis), sur les conditions et résultats de l'activité agricole irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

Elles avaient regroupé, autour des représentants de l'Etat (en provenance notamment de la Présidence de la République, des Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et de l'Hydraulique), des partenaires au développement, des professionnels de l'agriculture irriguée, des experts indépendants ainsi que la Direction Générale et les experts de la Société Nationale d'Aménagement et d'exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED).

A cette occasion, les questions suivantes avaient été examinées de façon approfondie, en tant qu'éléments déterminants pour le développement de l'agriculture dans la zone :

- La maintenance des aménagements hydro-agricoles ;
- La gestion de l'eau ;
- L'intensification de la riziculture ;
- La diversification agricole
- Le foncier.

Ces concertations élargies ont conduit à l'adoption d'un ensemble d'actions et de mesures stratégiques et opérationnelles connu sous le nom de **Plan d'Action de NDiaye**, pouvant être considéré comme des indicateurs de programmes à prendre en compte dans l'élaboration de la prochaine Lettre de Mission de la SAED.

Les tâches de suivi, d'évaluation et de contrôle de l'exécution du Plan d'Action ont été confiées au Comité de Suivi de la 6^{ème} **Lettre de Mission de la SAED**, qui a déjà la charge d'assurer le même exercice en ce qui concerne les engagements réciproques Etat / SAED sur la période 1999 – 2001.

Les 27, 28 et 29 Mars 2001, toujours au CIFA à NDiaye, le Comité de Suivi a organisé un séminaire dont l'objectif était de procéder à la revue de l'état d'exécution du Plan d'Action de 1997 et de définir les modalités idoines de poursuite des activités du Comité.

Les extraits de ce séminaire valent donc une actualisation du Plan d'Action de 1997 et sont consignés dans ce qui suit sous la dénomination de **Plan d'Action de NDiaye 2001**, pouvant être considéré comme une indication de programmes à prendre en compte dans l'élaboration de la prochaine Lettre de Mission de la SAED.

DOMAINES D'ACTIONS	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALEN-DRIER
MAINTENANCE DES AMENAGEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICOLES	<p>Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, le mode d'organisation et les niveaux d'exécution technique et financière des opérations d'entretien des infrastructures et des aménagements hydro-agricoles n'assurent pas des conditions satisfaisantes d'alimentation en eau et de pérennisation des investissements réalisés.</p>	<p>- Etude pour la mise en place d'un fonds de maintenance des aménagements hydro-agricoles dans la Vallée du Fleuve Sénégal par le bureau BRIL sur financement de l'AFD. Le rapport final de l'étude est approuvé</p> <p>- Création au sein de la SAED de la Division Autonome de Maintenance (DAM).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire valider par l'Etat les conclusions de l'Etude, notamment sur les engagements financiers et les actes réglementaires constitutifs des fonds. A cet effet, une note synthétique d'information sera adressée aux Ministères concernés par le Comité de Suivi. 2. Constituer la Commission devant finaliser au nom de l'Etat, les négociations avec la représentation des usagers sur les contributions financières. 3. Prendre les mesures nécessaires à l'effet de mettre la DAM dans les conditions requises pour assurer correctement les opérations de mise en place et d'opérationnalisation des fonds proposés (comptabilité analytique, organisation et procédures de gestion, moyens humains et logistiques). 4. Mettre en œuvre «les actions complémentaires», préalables et/ou en accompagnement à la mise en place des fonds. 	<p>COMITE DE SUIVI SAED</p> <p>COMITE DE SUIVI</p>	<p>JUILLET 2001</p> <p>JUILLET 2001</p> <p>SEPT. 2001</p> <p>A PARTIR JUILLET 2001</p>

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALEN-DRIER
GESTION DE L'EAU	<p>A défaut, d'une part, d'un contrôle sur les prélèvements en eau opérés sur le Fleuve et d'autre part, d'une bonne connaissance des disponibilités, la sécurisation de l'alimentation en eau du patrimoine aménagé et/ou à aménager, pourrait être compromise.</p> <p>La mauvaise hydraulité des axes hydrauliques est le principal facteur explicatif du déficit de disponibilité en eau dans les parcelles de culture.</p> <p>NB :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Abandon depuis lors du schéma de remise en eau des Vallées Fossiles. 2. Les besoins en eau des superficies cultivables sur les deux rives du Fleuve Sénégal (1 milliard de m³) sont encore inférieurs au disponible utilisable (7 milliards m³). 3. La mise en place d'un tableau de bord ressources-emplois est en cours au niveau de l'OMVS 	<p>- Implantation par la SAED le long du Fleuve Sénégal et des axes hydrauliques, d'échelles limni-métriques pour la mesure des niveaux.</p> <p>- Pour quelques périmètres du Delta, la SAED a déjà démarré la réalisation des bilans d'eau</p>	<p>1. Amélioration de la connaissance de la ressource « eau » et de l'hydraulité des axes .</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Assurer un suivi régulier des différents axes hydrauliques. 1.2. Etablir le bilan des prélèvements d'eau par campagne et pour chaque axe. 1.3. Renforcer la qualité des données de mesure de débits au niveau des sections de contrôle et systématiser l'utilisation du logiciel SIG-BIRIZ. 1.4. Impliquer les autres opérateurs publics dans la conduite des activités en matière de gestion de l'eau notamment le Service Régional de l'Hydraulique et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (département de Mathématiques appliquées). 1.5. Appuyer la SAED pour lui permettre d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation des schémas hydrauliques en vue d'une amélioration de l'hydraulité des axes et de l'extension du domaine irrigable. 	<p>SAED</p> <p>SAED</p> <p>SAED</p> <p>SAED</p> <p>MEEF MAE</p>	<p>A PARTIR DE 2001</p>

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALENDRIER
GESTION DE L'EAU (Suite)			<p>2. Gestion de l'eau au niveau des périmètres.</p> <p>2.1. Etablir pour chaque périmètre, à la fin de chaque campagne, le bilan d'eau.</p> <p>2.2. Encourager dans les zones favorables, la promotion d'autres techniques d'irrigation, comme l'aspersion ou le goutte à goutte qui sont plus économes en eau.</p> <p>2.3. Etudier les possibilités de rapprocher les redevances hydrauliques à payer par les usagers de leurs niveaux de consommation réelle, en explorant entre autres le système de paiement au mètre cube (en lieu et place du paiement à l'hectare).</p> <p>3. Inciter les usagers à prendre en compte, dans leurs activités, la dimension relative à la « qualité de l'eau».</p>	<p>SAED AGRICULTEURS</p> <p>SAED</p> <p>SAED</p>	<p>A PARTIR DE 2001</p> <p>A PARTIR DE 2001</p> <p>A PARTIR DE 2001</p>
INTENSIFICATION DE LA RIZICULTURE IRRIGUEE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	<p>La valorisation et la rentabilisation des importants investissements réalisés par l'Etat dans la Vallée du Fleuve Sénégal pourrait être compromise par les contre performances de la filière rizicole tant au plan de l'intensification que de la qualité du riz et surtout à défaut d'un système de commercialisation opérationnel et la non disponibilité de produits financiers suffisants pour la production et l'équipement agricoles.</p>	<p>- Conception et mise en oeuvre par la SAED et les agriculteurs du programme « riz de qualité » avec deux composantes principales :</p> <p>. Intensification de l'itinéraire (prise en compte des résultats de la recherche)</p> <p>. Qualité finale du riz (opération de transformation)</p>	<p>1. Poursuivre les efforts déjà entrepris d'intensification de la culture du riz pour toucher un nombre plus important d'exploitations familiales avec comme objectif d'atteindre 50 % des exploitations qui obtiendraient un rendement au moins de 6 t/ha.</p>	<p>SAED AGRICULTEURS</p>	<p>A PARTIR DE 2001</p>

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALEN-DRIER
INTENSIFICATION DE LA RIZICULTURE IRRIGUEE DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (Suite)		<p>Les résultats ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un accroissement des rendements (5,2 t/ha en 2000-01 contre 4,1 t/ha en 1996-97). Une émergence et un poids plus important de variétés nouvelles dont les caractéristiques des grains répondent à la préoccupation de qualité et de goût des consommateurs. Un prix de revient du riz blanc rendu Dakar qui est de 179 F en 1999 contre 213 F le kg en 1995-1996. Une séparation des grains selon la variété, à la transformation. Les agriculteurs et leurs organisations ont initié des actions de gestion de la collecte et de la transformation du paddy et donc de commercialisation du riz blanc : Opération de vente de riz blanc avec la Fédération Nationale des Groupements Féminins du Sénégal. Reprise en exploitation de la rizerie SAED de Richard-Toll. 	<ol style="list-style-type: none"> Travailler à accroître les superficies rizicultivées annuellement (superficies et intensité culturale). Poursuivre les actions d'amélioration de la qualité du riz local et initier une politique agressive de promotion et de pénétration des marchés. Poursuivre et consolider les actions de restructuration de la filière notamment les étapes, de la commercialisation du paddy et de la mise en marché des productions de riz blanc. Reformer le système de taxation des importations de riz par un mécanisme dégressif, basé sur une «valeur plancher» et un prélèvement supplémentaire forfaitaire qui alimenterait un fonds de promotion de la filière locale. Harmoniser la fiscalité de porte en appliquant le même tarif d'une part pour les engrais et les produits phytosanitaires et d'autre part pour le matériel agricole et les pièces de rechange. 	<p>SAED AGRICULTEURS</p> <p>SAED AGRICULTEURS</p> <p>SAED AGRICULTEURS</p>	<p>A PARTIR DE 2001</p> <p>A PARTIR DE 2001</p> <p>A PARTIR DE 2001</p> <p>A PARTIR DECEMB. 2001</p>

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALENDRIER
DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	L'insuffisante contribution de la riziculture à la valorisation et à la rentabilisation des investissements hydro-agricoles dans la Vallée traduit l'impérieuse nécessité de développer la diversification des productions agricoles au sens large et la mise en place de systèmes de commercialisation plus appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des filières agricoles avec la mise en place des interprofessions riz et tomate, de l'association des producteurs d'oignon, Pour le maïs et la patate douce, les actes de base sont initiés. - Plus grande prise en charge par le dispositif de conseil de la SAED des besoins d'appui et de conseil spécifiques à chaque filière et en conséquence, une grande émergence des cultures d'oignon, de patate douce et de gombo. - Introduction de nouvelles cultures, notamment le coton, le maïs de provende et l'arachide. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Encourager et accompagner le développement des spéculations agricoles non rizicoles, notamment par une meilleure prise en charge des besoins de structuration et d'organisation par filière et la promotion de la qualité. 2. Définir pour le coton, l'arachide et l'eucalyptus des stratégies plus spécifiques d'implantation (positionnement dans les systèmes de culture existants ou dans les modes de production alternatifs, mise au point et/ou vulgarisation d'itinéraires techniques de production...). 3. Promouvoir les productions animales, par une meilleure intégration des systèmes de production animale et végétale et la systématisation des actions de valorisation des sous-produits de l'agriculture irriguée. 4. Poursuivre l'appui à la diversification agricole, par l'introduction d'autres produits légumiers (choux, piment, ail, asperge...) 5. Encourager et systématiser autant que faire se peut, la contractualisation de la production et développer des systèmes de commercialisation plus sécuritaires en terme de remboursement du crédit. 6. Appuyer la mise en place de crédits de commercialisation pour les grandes productions agricoles : exemple du riz. 	SAED SAED SAED SAED SAED, ETAT AGRICULTEURS CNCAS	A PARTIR DE 2001 A PARTIR DE 2001 A PARTIR DE 2001 A PARTIR DE 2001

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALEN-DRIER
SECURISATION FONCIERE	<p>Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, la réalisation par l'Etat d'infrastructures de base que sont les aménagements structurants et la relative bonne dotation en ressources naturelles que sont l'eau et la terre, n'ont pas suffi pour impulser l'investissement privé dans le domaine agricole. Nul doute alors que le régime foncier actuel constitue un facteur limitant, en sus du besoin de clarification de la gestion foncière entre les différents acteurs impliqués (collectivités décentralisées, usagers, Etat...).</p>	<p>En attendant l'aboutissement du processus enclenché de réforme de la Loi sur le Domaine Nationale, la SAED a mis en œuvre deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) des Communautés Rurales de la Vallée qui visent à assurer à la fois la sécurisation du Domaine Irrigué et celle des opérations de mise en valeur. Les POAS sont un outil institutionnel et technique dans la conduite des actions de gestion et de concertation au niveau de la Communauté Rurale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprendre la relecture de la Loi sur le Domaine National et revoir l'ensemble de l'arsenal juridique relatif à la propriété et la gestion foncière, dans la perspective d'une plus grande sécurisation des aménagements et la promotion des investissements agricoles dans la Vallée. 2. Finaliser, sur une base de concertation et d'ouverture, la Charte du Domaine Irrigué actuellement en cours d'élaboration par les différents partenaires (Etats et démembrements de l'Etat, Communautés Rurales et usagers), dans la perspective d'une utilisation plus rationnelle de l'eau et de la terre à des fins agricoles et alimentaires. 3. Définir un cadre juridique plus large et plus complet, apte à renforcer la sécurité à moyen et long termes des aménagements hydroagricoles réalisés dans la Vallée du Fleuve Sénégal. 	<p>MAE MEF COMITE DE SUIVI LM6</p> <p>SAED</p>	<p>A PARTIR DE 2001</p> <p>AU 1^{er} TRIMEST. 2002</p> <p>DECEMB. 2001</p>

DOMAINES D'ACTION	PROBLEMATIQUE	ACTIONS DEJA REALISEES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	MAITRE D'OEUVRE	CALEN-DRIER
SECURISATION FONCIERE (Suite)		<p>- La Charte du Domaine Irrigué (CDI) en cours de élaboration et qui sera un protocole entre les principaux acteurs agricoles de la Vallée devant contribuer à mettre en cohérence les lois foncières, le Code de l'Eau, le Code de l'Environnement tout en précisant les exigences et recommandations applicables au domaine irrigué.</p>	<p>4. Poursuivre pour généraliser à terme (2004), l'élaboration de POAS pour l'ensemble des 38 Communautés Rurales des Départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel dans le but d'assurer à leur profit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une plus grande clarification de leur situation foncière - le renforcement de la complémentarité agriculture / autres activités productives - la promotion d'une démocratie locale en matière de gestion foncière 	SAED	A PARTIR DE 2001
EVALUATION DE LA 6 ^{ème} LETTRE DE MISSION ET CADRAGE INSTITUTIONNEL DES FUTURES INTER-VENTIONS DE LA SAED		<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur le Fonds de Maintenance - Définition d'indicateurs d'évaluation de la 6^{ème} Lettre de Mission 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer une note stratégique de cadrage de la 7^{ème} Lettre de Mission de la SAED. 2. Prendre les dispositions requises pour une meilleure implication des agriculteurs et de leurs organisations aux activités de pilotage et l'évaluation du développement agricole de la Vallée notamment l'élaboration, le suivi de l'exécution et d'évaluation des Lettres de Mission de la SAED. 3. Adopter et mettre en œuvre le programme d'études stratégiques complémentaires et entreprendre toutes les réformes institutionnelles jugées indispensables dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation et le statut des investissements hydro-agricoles - la gestion de l'eau - la maintenance - le transfert des aménagements - la gestion de l'espace rural 	<p>SAED</p> <p>COMITE DE SUIVI LM6</p>	<p>JUILLET 2001</p> <p>A PARTIR DE 2001</p>